

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07850

Numéro SIREN : 841 909 641

Nom ou dénomination : LA PARISIENNE DE MALAKOFF

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 31133

Désignation de l'entreprise LA PARISIENNE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF

SIRET

8 4 1 9 0 9 6 4 1 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	
				31/12/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	105 000	012	105 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	17 247	030	8 382
	Immobilisations financières * (1)	040	10 677	042	10 677
Total I (5)		044	132 924	048	124 542
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	3 021	062	3 021
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres * (3)	072	452	074	452
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	24 682	086	24 682
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	28 155	098	28 155
Total général (I + II)		110	161 079	112	152 697
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134	40 787		
	Résultat de l'exercice	136	18 664		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	62 451	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	51 876		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 742		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	34 629
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	90 247		
Total général (I + II + III)		180	152 697		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA PARISIENNE

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	180 003	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	478	
	Autres produits					230	4 467	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	184 948	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	86 429	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(1 879)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	31 867	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	1 725	
	Rémunérations du personnel *					250	34 278	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	7 472	
	Dotations aux amortissements *					254	2 448	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	162 341	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	22 607
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294	649	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	3 294	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	18 664
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 664	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 294			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	21 958
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	21 958	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LA PARISIENNE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	105 000	402		404		406	105 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 689	442		444		446	5 689	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 558	462		464		466	11 558	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	10 677	482		484		486	10 677	
TOTAL		490	132 924	492		494		496	132 924	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 080	532	138	534		536	5 217
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	854	552	2 312	554		556	3 165
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	5 934	572	2 450	574		576	8 382

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : LA PARISIENNE								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681	683							
Autres immobilisations incorporelles		700	705							
Terrains		710	715							
Constructions		720	725							
Inst. techniques mat. et outillage		730	735							
Inst. générales, agen- cements amén. div.		740	745							
Matériel de transport		750	755							
Autres immobilisa- tions corporelles		760	765							
TOTAL		770	775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
7										
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter							
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			960							
Total des déficits restant à reporter			970							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	23 007	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	15 753	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: LA PARISIENNE										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le:31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00				
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	180 003				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
TOTAL 1								106	180 003				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	2				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113	478				
Variation positive des stocks								111	1 879				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
TOTAL 2								144	2 359				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats								121	98 297				
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	19 133				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	865				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	2				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
TOTAL 3								152	118 297				
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	64 065				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	64 065				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	Effectifs au sens de la CVAE *				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence								024	/	/	160	/	/
Date de cessation								/	/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 4 1 9 0 9 6 4 1

Dénomination de l'entreprise

LA PARISIENNE

Adresse (voie)

2 RUE VOLTAIRE

Code postal

92240

Ville

MALAKOFF

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

GUIZAR

Prénom(s)

SIKANDAR ALI

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date

01/06/2001

N° Département

93

Commune

BONDY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

34B

Voie

RUE D ORLEANS

Code Postal

93600

Commune

AULNAY SOUS BOIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

MR

Nom patronymique

GUIZAR

Prénom(s)

SALEEM

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date

19/01/1975

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

34B

Voie

RUE D ORLEANS

Code Postal

93600

Commune

AULNAY SOUS BOIS

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 31122022 SIREN 8 4 1 9 0 9 6 4 1

Dénomination de l'entreprise LA PARISIENNE

Adresse (voie) 2 RUE VOLTAIRE

Code postal 92240 Ville MALAKOFF

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Voie		N°		Adresse :		Code Postal		Commune		Pays	
-----------------	--	--------------	--	----------------	--	------	--	----	--	-----------	--	-------------	--	---------	--	------	--

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE (ECF)		PRESTATAIRE :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné :		Signature :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Date : 19082023 Lieu : MALAKOFF	
CGA/OMGA 94320 THIAIS		Identité du déclarant :	
121-123 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE		Tél : 0146810268	
Nom et adresse du conseil :		Nom et adresse du conseil :	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/CDA/C4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALISÉS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
Société d'investissement immobilier			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septies			
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies			
Basins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			
Autres PV impossibles à 19 %			
PV à long terme impossibles à 15 %			
PV à long terme impossibles à 0 %			
PV exonérées (art. 238 quinquies)			
2. Plus-values			
Bénéfice imposable à 15 %			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
1. Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Déficit			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Activités exercées			
Débits de boissons			
B ACTIVITÉ			
SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Adresse du principal établissement :			
Ancienne adresse en cas de changement :			
Désignation de la société :			
LA PARISIENNE 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF			
SIRET 8419096410018			
Adresse du siège social :			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Régime réel normal			
Régime simplifié d'imposition			
Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022			
X			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 b/s-SD

I					
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions (1)					
payées par la société elle-même					
a					
payées par un établissement chargé du service des titres					
b					
c					
d					
e					
f					
g					
h					
i					
j					
Total (a à h)					
RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
J					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :					
* SARL, tous les associés ;					
* SCA, associés gérants ;					
* SEP et site de copropriétaires de navires, associés,					
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités,					
gérants ou coparticipants					
1					
Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou en usufruit					
2					
Année au cours de laquelle le versement a été effectué					
3					
à titre de traitements, indemnités proprement dits					
4					
Indemnités forfaitaires					
5					
Remboursements					
6					
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement					
7					
Indemnités forfaitaires					
8					
à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
Remboursements					
K					
DIVERS					
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L					
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS					
MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES					
à 0 %					
à 15 %					
à 19 %					
MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVL.T imputée sur les P.V.L.T de l'exercice					
MVL.T réalisée au cours de l'exercice					
MVL.T restant à reporter					
M					
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise LA PARISIENNE
Adresse 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF
du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1		NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	HANSROD FARUK EMPLOYE POLYVALENT	BATIMENT J2, 3ème ETAGE PORTE 232 8 RUE SAINT-DENIS 93400			
2	ASGHAR ALI TABASSUM EMPLOYE POLYVALENT	63 BOULEVARD JEAN JAURES 92110			
3	PAREKH CHINTANKUMAR JITENDRAKUMAR EMPLOYE POLYVALENT	21 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 93120			
4	SINGH SHAGANDEEP EMPLOYE POLYVALENT	5 RUE DE TIEMCEN 75020			
5	SARAVANABOOPATHY MARIAPPAN EMPLOYE POLYVALENT	49 RUE JEAN BAPTISTE LECOULTEUX 93700			
6					
7					
8					
9					
10					

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)									
1	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	2	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	3	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	4	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	5	TOTAL DES COLONNES 1 à 4
1	10 174	906						11 080	11 080
2	10 048	898						10 946	10 946
3	8 723	831						9 554	9 554
4	1 692	154						1 845	1 845
5	868	85						953	953
6									
7									
8									
9									
10									
**	31 505	2 874						34 379	34 379

B - AUTRES FRAIS		Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		Total
10				453		453

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :					
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9			
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10	34 832	- de l'exercice . 2022 . . . 10	21 958	- de l'exercice précédent 10	
- de l'exercice précédent 10					
Nom et qualité du signataire		GERANT			
		A MALAKOFF			
		Signature,			
		le 19082023			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

EBITDA fiscal de l'exercice

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

(montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complètement de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): $(C-1) - 75 \% \times (C-1)$

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complètement de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = $75 \% \times (c-1)$

C - Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

* Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plateau de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plateau de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A-Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au même alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1^{er} janvier 2019)

Montant des charges financières nettes en report transférées

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

(4) $\times 3/4 + (5) \text{ or } (6) - (1-3)$

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

B - Suivi des capacités de déduction imputées en report

				Capacités de déduction imemployées au titre de l'exercice N-5	m
				Capacités de déduction imemployées au titre de l'exercice N-4	n
				Capacités de déduction imemployées au titre de l'exercice N-3	o
				Capacités de déduction imemployées au titre de l'exercice N-2	p
				Capacités de déduction imemployées au titre de l'exercice N-1	q
				Capacités de déduction imemployées au titre de l'exercice N	r
Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Capacités de déduction imemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	l'ouverture de l'exercice		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

REÇU

22 AOUT 2023

« **LA PARISIENNE DE MALAKOFF** »

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €

Siège social : 2 rue Voltaire
92240 MALAKOFF

R.C.S. NANTERRE 841 909 641

oooOooo

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS LE
31/12/2022**

oooOooo

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
Le Vingt Juillet à dix heures,

Les associés de la Société à responsabilité limitée "**LA PARISIENNE DE MALAKOFF**" au capital de 3.000 €, divisé en 100 parts de 30 € chacune se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur **Saleem GULZAR** demeurant à AULNAY SOUS BOIS (93600), 34 bis rue d'Orléans
Propriétaire de 50 Parts
- Monsieur **Sikandar-Ali GULZAR** demeurant à AULNAY SOUS BOIS (93600), 34 bis rue d'Orléans
Propriétaire de 50 Parts

**TOTAL égal au nombre de parts composant
le capital social**

100 Parts

L'intégralité du capital social étant représenté, l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur **Sikandar-Ali GULZAR** préside la séance. Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le rapport des comptes annuels clos le 31/12/2022

Il déclare que les documents requis par la loi ont été tenus à la disposition des associés au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée, ce que ces derniers reconnaissent. Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ **Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial**
- ✓ **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022**
- ✓ **Affectation du résultat**

Lecture est donnée du rapport du gérant.

PREMIERE RESOLUTION

Le résultat, un profit de 18 664 € a été affectée en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 59 450,61 €.

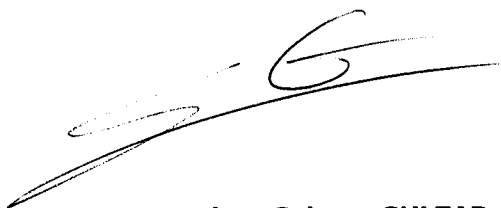
DEUXIEME RESOLUTION

Le rapport de gestion présenté par le président, est approuvé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par tous les associés.

Monsieur Sikandar-Ali GULZAR
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Saleem GULZAR
Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' shape followed by a horizontal line.

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ORDINAIRE

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ECOULÉ

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2022 en €	31/12/2021 en €
Produit d'exploitation	180 003	59 512
Subvention d'exploitation	478	72 778
Reprise sur amortissement transfert de charges		
Autres produit	4 467	12 792
Total des produits d'exploitation	184 948	145 082
Charges d'exploitation		
Achats marchandises	86 429	29 011
Var stock	(-1879)	(-892)
Autres achats et charges externes	31 867	49 352
Impôts taxes et versements assimilés	1 725	6 254
Salaires et traitements	34 278	17 977
Charges sociales	7 472	5 312
Dotations d'exploitation d'amortissage	2 448	834
Autres charges	2	4
Total des charges d'exploitatio	162 341	107 953
Résultat d'exploitation	22 607	37 129

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un profit de € le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'exploitation	22 607	37 129
Produits financiers		
Charges financières	649	4 173
Résultat financier	(649)	(4173)
RCAI	18 664	32 956
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnels		
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les sociétés		
Résultat net comptable	18 664	32 956

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'activité de l'entreprise sera en légère progression.

PRISE DE PARTICIPATION

La société n'a pris aucune participation dans le capital d'autres sociétés.
Aucune autres société n'a pris une participation dans le capital de la société

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat, un profit de 18 664 € a été affectée en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 59 450,61 €.

